



**INSTITUTION ADOUR**

Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



## *Retour d'expérience sur des sites interdépartementaux*



---

*Intervention :*

. Anne Perrot, Institution Adour



---

Document rédigé et diffusé par Anne PERROT,

# Natura 2000 dans la Vallée de l'Adour



• **l'Adour** , 300km de cours d'eau, 4 départements, 2 régions,  
2 sites Natura 2000 :

✓ « **Vallée de l'Adour** » : 2 695 ha en Midi-Pyrénées

~ 18 communes du Gers : 57%

~ 36 communes des Hautes-Pyrénées : 43%

✓ « **l'Adour** » : 3 573 ha en Aquitaine

✓ 52 communes des Landes

✓ 11 communes des Pyrénées-Atlantiques

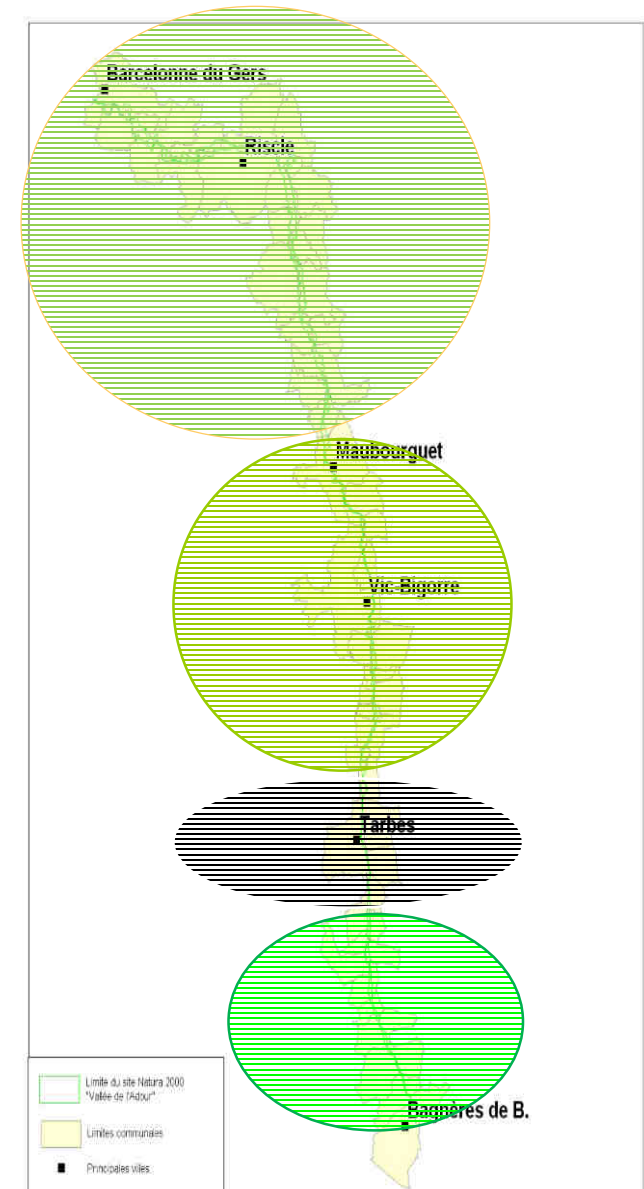
# Le site « Vallée de l'Adour »

## • Enjeux :

- Gestion des forêts alluviales
- Gestion des surfaces agricoles
- Gestion des milieux aquatiques
- Gestion des espèces terrestre (Loutre, Cistude) prioritaires

## • 4 facies des l'Adour :

- Lit étroit, régime « torrentiel », milieux de qualité à majorité de prairies
- Zone urbaine, peu d'habitats naturels, beaucoup d'activité de loisir
- Linéaire rectiligne, habitat forestier majoritaire, nombreux seuils
- Zone de divagation de l'Adour, habitats naturels très diversifiés



# *Gestion d'un site interdépartemental*

## ✓ **Organisation de la concertation :**

- 220 membres du Copil : création d'un bureau 20 personnes
  - Groupes de travail thématiques pour faire le lien entre les 2 départements
  - Groupe de travail géographiques selon les zones à enjeux différents
  - Création du lien entre l'amont et l'aval par l'organisation visites pour les élus.
- 
- Calage entre services de l'Etat pour une uniformité des démarches.
  - Intérêts pour la prise en compte des différents enjeux hors limites administratives pour le gestionnaire
  - Parfois difficultés pour les acteurs locaux de se projeter en amont ou en aval du Fleuve.

# Animation inter-régionale des 2 sites

## ✓ Avantages :

- Une structure porteuse unique : permet de faire le lien entre les problématiques conjointes (Forêt alluviales, Loutre...)
- Visibilité à l'échelle du bassin pour la coordination avec les démarches menées en parallèle (SAGE, initiatives locales, TVB...)
- Démarche de concertation et d'information similaire : mutualisation des outils

## ✓ Inconvénients :

- Démultiplie des acteurs concernés par la même problématique.
- Périmètre très grand : perte de connaissance de terrain détaillé.
- Règles de fonctionnement et de financement différentes des services instructeurs : empêche de menées des actions similaires en même temps sur les 2 sites (décalage des dates et règle des marchés public).



**Car seule l'animation est interrégionale pas le statut des sites.**

# Le site « l'Adour »

## • Enjeux :

- Gestion des poissons migrateurs / milieux aquatiques prioritaire
- Gestion des forêts alluviales
- Gestion des espèces terrestre (Loutre, Cistude)

## • 3 facies des l'Adour :

- Zone des Saligues. Divagation de l'Adour, habitats naturels très diversifiés à enjeu terrestre.
- Zones des Barthes. Adour large, enjeu poissons migrateurs
- Zone estuaire. Adour large avec forte influence de l'océan, enjeux poissons migrateurs et habitats estuariens.

